

En bref

Journée sur l'économie circulaire

Le Pôle des éco-industries propose une journée régionale sur l'économie circulaire le 15 novembre. De 9h30 à 16h, aura lieu la présentation et le déploiement de la feuille de route de l'économie circulaire en Nouvelle-Aquitaine à travers différents temps de conférence, ateliers et tables-rondes. A partir de 16h, se tiendra le rendez-vous annuel de Recita, le réseau régional de l'économie circulaire, avec des temps d'échanges, des rencontres entre entrepreneurs ou encore une exposition des produits régionaux issus de l'économie circulaire. Jeudi 15 novembre, de 9h30 à 19h30, à la maison de la Région à Poitiers. Détails et inscription sur www.recita.org.

Le financement de la transition énergétique

La Banque de France et l'université de Poitiers s'associe pour proposer une conférence-débat sur le financement de la transition énergétique. Elle sera introduite par Marc Pourroy, maître de conférences à la Faculté de sciences économiques de Poitiers se poursuivra avec Morgan Despres, chef de service à la direction de la Stabilité financière. Lundi 19 novembre, à 18h, à la faculté de sciences économiques de Poitiers, bât A1, amphithéâtre 202.

DÉVELOPPEMENT DURABLE - 17

Fédérer l'écologie industrielle

Le 25 septembre dernier, Alexandre Derive siégeait au comité d'orientation du réseau national d'écologie industrielle (Synapse), présidé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Fondateur du réseau Biotop, à Périgny, qui regroupe 115 entreprises, il a été nommé personnalité qualifiée par, et pour la Région Nouvelle-Aquitaine pour deux ans. **Quel était l'ordre du jour de cette réunion ?**

A. D. / Nous avons travaillé sur la définition du règlement intérieur du comité et pour décider de ce que l'on fait et comment on le fait pour déployer l'écologie industrielle et territoriale (EIT) et qu'elle soit pérenne économiquement sans trop de subventions.

Quel est votre discours à ce sujet ?

A. D. / Celui d'un dirigeant du privé. Il ne faut pas que l'EIT relève que du secteur public, qui a une inertie plus grande qu'une société. Il faut laisser

de la place à l'entreprise pour qu'elle puisse se sentir actrice des démarches d'EIT. La pérennité nécessite aussi de savoir facturer des services sans avoir à créer une société d'économie mixte par exemple. Il faut laisser de la place au management agile.

Quels sont les axes de réflexion pour déployer l'EIT ?

A. D. / Nous envisageons la création d'une entité fédératrice au niveau départemental, régional et national. En Charente-Maritime par exemple, il existe plusieurs réseaux, Biotop, le projet Mer du port de commerce de La Rochelle, à Rochefort (Circule'R) ou encore à Jonzac. Une entité départementale permettrait par exemple de mutualiser certains moyens, comme la communication. Nous pourrions aussi mettre en commun nos retours d'expérience pour que chacun ne reproduise pas les mêmes erreurs. Nous pouvons aussi imaginer que cela accélérerait la massification des flux. Tout est possible.

Une grande variété de plastiques

Alexandre Derive.

est en circulation. L'État doit-il légiférer pour en imposer moins ?

A. D. / Pas forcément, il vaut mieux réfléchir à l'écoconception des produits. Un emballage bi-matière, comme une plaquette de médicament qui contient un plastique et de l'aluminium ou bien une pièce technique qui comprend deux types de plastique, on ne sait toujours pas les séparer, donc les retraiter. Faire la même chose avec une seule matière résoudrait le problème.

Propos recueillis par O. G.

A savoir : L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine lanceront l'appel à projets « EITNA » le 19 novembre. Il s'agit d'une assistance gratuite du centre régional EIT sur les volets techniques, méthodologiques et formation. Financement de l'animation dédiée à l'EIT de 40 à 70 % d'aide selon le niveau de candidature. Coût maximum de 50 000 €/an par territoire.

PRÉFECTURE - 16

Rééquilibrer le territoire charentais

La préfète Marie Lajus (à droite).

Arrivée en Charente le 27 août dernier, la nouvelle préfète de Charente Marie Lajus dresse un état des lieux des futures priorités qu'elle souhaite développer dans le département. Avec davantage d'équité républicaine, plus de sécurité et l'accent mis sur les enjeux environnementaux. Cette ancienne policière a exercé en banlieue parisienne, puis au sein de la police judiciaire, avant de rejoindre le corps préfectoral en 2012 en tant que préfète déléguée à l'égalité des chances dans les Bouches-du-Rhône et préfète de l'Ariège il y a trois ans.

« Le premier axe de travail concerne

les enjeux d'équité républicaine et d'aménagement du territoire. Le département possède des contrastes économiques, agricoles, sociaux ... et il faut rééquilibrer tout ça », note Marie Lajus. Un rééquilibrage qui pourrait passer « par le soutien à certaines politiques de la ville, agricoles, mais aussi par une lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », poursuit cette Girondine d'origine, qui évoque sa deuxième priorité : la sécurité. « La réponse policière n'est qu'une partie de la réponse. Les actes de délinquance sont aussi l'expression de difficultés. Il faut remettre du bleu marine sur la voie publique, être présent là où ça se passe et moins dans les bureaux ou dans les transferts de détenus. »

Pas « d'accord systématique » sur l'éolien

Troisième priorité pour la nouvelle préfète : les enjeux environnementaux, tels que la gestion de la ressource en eau, les questions de pol-

lution ... Mais aussi « le développement des énergies renouvelables », un sujet qui fait notamment référence à la création de parcs éoliens en Charente et tout particulièrement en Nord Charente où les projets sont encore nombreux à voir le jour. Tout comme les associations opposées à l'implantation de nouvelles machines : « L'État veut promouvoir les énergies renouvelables, en prenant en compte l'existant et les enjeux locaux ... Il y a donc une analyse spécifique de chacun des dossiers, c'est au cas par cas », déclare Marie Lajus qui précise que, depuis 2006, 38 dossiers ont été menés à leur terme, dont 28 qui ont été accordés et 10 refus. « Nous ne sommes pas dans une politique d'accord systématique. Et parmi les dossiers accordés, certains sont en contentieux devant le tribunal administratif. » Ajoutés à cela 19 dossiers en cours d'instruction dans le département.

Gaëlle Pignolet-Pinaud